



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le 30/01/2025
ID : 077-200087021-20250127-2025_DCS_005-DE

Délibération N° 2025-005
Date de convocation : 21 janvier 2025
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 78
Nombre de suffrages : 79

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 2025-005 Autorisation réalisation des investissements dans la limite du ¼ du budget précédent S2e77

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept janvier, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Commune de Maison Rouge (77370), sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente

Présents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire - CHERON Emmanuel, titulaire - CLAY Déborah, titulaire - DE VESTELE Philippe, titulaire - EUGENE Jean-Baptiste, titulaire - GUIGNIER Marie-France, titulaire - JORAND Michel, titulaire - LEGRAND Michel, titulaire - LUQUOT Gil, titulaire - MICHELOT Bernard, titulaire - PEIGNOT Pierre, titulaire - PHILIPPE Jean-Marie, titulaire - THIEBLEMONT Gilles, titulaire - THOMINET Nicolas, titulaire - VAN DER SCHUEREN James, titulaire - CHAPOTOT Thomas, suppléant - GOBINOT José, suppléant - HOUE Nicolas, suppléant - LEBLANC Pierrette, suppléante - VANCOILLIE Jacky, suppléant -

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire - DOMARD Muriel, titulaire - DUBECQ Dominique, titulaire - HIERNARD Thierry, titulaire - HUBERT Joël, titulaire - BOUCHASSON Dominique, suppléant --

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire - BAALI CHERIF Cherifa, titulaire - BANNE Pascal, titulaire - BOULLOT Alain, titulaire - BOURDON Louis, titulaire - CAUMARTIN Pierre, titulaire - CHARPENTIER Cécile, titulaire - CRAPART Claire, titulaire - de BISSCHOP Bertrand, titulaire - FABRE Dominique, titulaire - LEBAT Patrick, titulaire - MARCHAND François, titulaire - MAZZUCHELLI Olivier, titulaire - PANNIER Michèle, titulaire - PELLICIARI Bruno, titulaire - SIMONY Jacques, titulaire - VOISEMBERT Pierre, titulaire - CARVALHO Sandra, suppléante - DAL PAN Gilbert, suppléant - GRYPONPREZ Jean, suppléant - GUILVERT Pascal, suppléant -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHAINEAU Francis, titulaire - CHAPLOT Jean-Luc, titulaire - DELETTRE Isabelle, titulaire - DORMION Jean-Claude, titulaire - FLAMEY Francis, titulaire - FORET Sylvie, titulaire - FORGET Michel, titulaire - GAUCHER Olivier, titulaire - GAY Colette, titulaire - GIMENO Isabelle, titulaire - JAMBUT Gérard, titulaire - LAMOTTE Xavier, titulaire - LEGENDRE Isabelle, titulaire - LEMORE Christine, titulaire - LUCE Laure, titulaire - MARTIN José, titulaire - PATUREAU Pascal, titulaire - PODOROJNIY Anastasia, titulaire - RAY Daniel, titulaire - REMBLIER Stéphane, titulaire - ROUSSEL Véronique, titulaire - SAINT-CENE Christine, titulaire - SAUNIER Denis, titulaire - SIMON Dominique, titulaire - TALBOURDET Dominique, titulaire - THIENARD Gérard, titulaire - CHAUMONT Jacques, suppléant - FABRY Marc, suppléant - MAURY Yannick, suppléant -

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia, titulaire

Commune de Vanvillé :

LABATUT Jean-Luc, titulaire

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard - BONTOUR Thierry - BUTET Gérard - CASSAGNE Philippe - CHAMPENOIS Christian - DESSOLES Mélina - FRISSON Thierry - GILBIN Catherine - LE CORRE Raymond - MONBEIG Pierre-Dominique - PAIX Josiane - PRON Philippe - TALFUMIER Daniel -

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CARLIER Dominique - COIBION Frédéric - ESCULIER Dorys - FARIVAR Parastou - GELSUMINI Patrick - GUILLETTE Christine - LEMAIRE Ingrid - SALA Patrick - VAN LANDEGHEM Jean-Marie -

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier - BACHELET Stéphane - BLANCHARD Flavien - BONICI Claude - BONTOUR Alain - BOULET Christine - CANAPI Marie-Pierre - DAVY Jérôme - FASSELER Philippe - GALAND Yvette - HOTIN LETANG Julie - LEFEVRE Christophe - MILLET Jérôme - PERNEL Fabien - PERRIN Catherine - VICQUENAULT Nadège -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain - de ROUX Julie - FASSIER Delphine - FLON Martine - JOUNIAUX Olivier - KLEINRICHERT Patrice - LAWSON Latevi - LETERRIER Carine - MENARD Sophie - POULAIN Michel - SIVANNE Evelyne - TAUSTE Pedro -

Commune de Saint Just en Brie :

MAROT Aymeric -

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

GRENET-LAFFONT Denis - LEGROS Lionel - OUVRE Michel -

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves - GOBARD Éric - VEIL Cathy -

Communauté de Communes du Provinois :

COGNYL Gérard - de MEULENAERE Alexandre - NAVARETTE Antonio - PERRINO Fabien - PIERRU Hugo - POUHEY-MOUNOU Pierre -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

LABONNE Bernard - QUÉRÉ Catherine - VERRIER Didier - VILLIERS Nadine -

Pouvoirs :

GILBIN Catherine à DE VESTELE Philippe

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS, AA SERVAZEIX

Secrétaire de Séance : Michele PANNIER

N° 2025-005 Autorisation réalisation des investissements dans la limite du ¼ du budget précédent S2e77

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur (maire ou président) peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans prise en compte des crédits afférents au remboursement de la dette)

Le Budget prévisionnel ne sera voté que fin mars 2025.

De ce fait, aucune dépense d'investissement ne pourrait être mandatée ou engagée en dehors des restes à réaliser.

Vu les premières dépenses d'investissements à réaliser il est nécessaire de prendre une délibération autorisant ces dépenses.

Afin de lancer les travaux du marché à bon de commande, les nouvelles opérations, il est proposé d'ouvrir les crédits à hauteur de :

CHAPITRE	BUDGET 2024	MONTANT MAX 1/4	BESOIN
20	265 838	66 460	60 000
21	1 906 555	476 639	450 000
23	17 211 042	4 302 761	4 300 000

et répartis comme ci-dessous

Chapitres	Comptes	Montants	TOTAUX
20	2031	50 000	60 000
	2051	10 000	
21	21531	300 000	450 000
	21561	150 000	
23	2315	4 300 000	4 300 000

Ces sommes seront reprises au budget

Le comité syndical après délibération, autorise la réalisation des dépenses à concurrence des sommes proposées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Claire CRAPART
(signature électronique)